Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Droit et Économie

Session 2022 • Code sujet : **22-MGDELR1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Clause de mobilité et licenciement d'une salariée (5 questions) **Page 3**

2. Mondialisation des chaînes de valeur (6 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2022/Bac STMG - Droit et économie - Session 2022 - 5-Sujet.pdf

1. Clause de mobilité et licenciement d'une salariée

Amina NACER, cheffe de rayon en CDI à Caen, refuse une affectation à Rennes prévue par une clause de mobilité, en invoquant sa situation personnelle et familiale. Licenciée par son employeur, elle conteste cette décision et demande conseil à partir de son contrat, de textes juridiques et de décisions de la Cour de cassation.

Question 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.

Amina NACER est salariée en CDI de la SARL NORMARKET, son employeur. Son contrat comporte une clause de mobilité qui prévoit qu'elle peut rejoindre un autre établissement de l'entreprise si ses compétences y sont nécessaires. En raison du développement de l'activité, l'employeur lui propose une affectation à Rennes. La salariée refuse cette mutation, invoquant sa situation familiale. L'employeur la licencie pour non-respect de la clause. Amina conteste le bien-fondé de son licenciement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une salariée en CDI refuse une mutation à Rennes prévue par une clause de mobilité et conteste le licenciement prononcé par son employeur.

Question 2. Développez l'argumentation juridique qu'Amina NACER peut avancer pour appuyer ses prétentions.

Règle : selon l'article L1121-1 du Code du travail, une restriction aux libertés doit être justifiée par la tâche et proportionnée au but recherché. Une clause de mobilité doit définir sa zone géographique de façon précise. Sa mise en œuvre doit aussi être loyale et laisser un délai de prévenance adapté.

Application : l'article 4 du contrat vise « tout autre établissement » sans préciser expressément une zone géographique. Amina peut donc discuter la précision de la clause. La mutation, à plus de 200 kilomètres, affecte sa vie familiale et deux semaines peuvent être insuffisantes pour s'organiser. L'arrêt du 3 mai 2012 rappelle l'importance du délai et de la bonne foi. **Conclusion :** elle peut soutenir que la clause est imprécise ou que sa mise en œuvre est disproportionnée, sans que le délai de deux semaines suffise à lui seul à établir un manquement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Amina peut contester la délimitation de la clause et invoquer une mise en œuvre disproportionnée ou déloyale au regard de sa vie familiale.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que la SARL NORMARKET peut lui opposer.

Règle : l'employeur peut demander l'application d'une clause de mobilité valable, à condition de la mettre en œuvre de bonne foi et de respecter les droits de la salariée.

Application : NORMARKET peut soutenir qu'Amina a accepté de rejoindre un autre établissement en cas de développement et lorsque ses compétences sont nécessaires. La création du rayon à Rennes répond à un besoin commercial et son expérience justifie son affectation. L'arrêt du 14 février 2018 admet une zone couvrant les établissements situés en France ; l'employeur peut s'en prévaloir, même si le contrat d'Amina ne formule pas la

zone de la même manière. Enfin, deux semaines de prévenance distinguent sa situation de celle jugée le 3 mai 2012, où la mutation intervenait dès le lendemain. **Conclusion :** l'employeur peut soutenir que le refus constitue un manquement, sous réserve du contrôle de la proportionnalité et de la loyauté.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> NORMARKET peut invoquer l'accord contractuel, ses besoins commerciaux, les compétences d'Amina et le délai de prévenance, sous réserve d'une mise en œuvre loyale et proportionnée.

Au choix avec la question 4b

Question 4a. Déterminez l'intérêt des clauses particulières insérées dans le contrat de travail pour chacune des parties.

Les clauses particulières précisent les droits et obligations des parties et peuvent sécuriser leur relation de travail. Les clauses de mobilité et de non-concurrence répondent à des intérêts distincts :

Clause	Intérêt pour l'employeur	Intérêt ou contrainte pour la salariée
Mobilité	Adapter les affectations aux besoins de l'entreprise.	Connaître à l'avance la possibilité d'un changement de lieu de travail ; la mutation peut toutefois affecter sa vie personnelle.
Non-concurrence	Protéger ses intérêts après la rupture du contrat.	Recevoir une contrepartie financière, mais être limitée dans l'exercice de son activité professionnelle.

La clause de non-concurrence doit notamment être nécessaire à la protection des intérêts de l'entreprise, limitée et assortie d'une contrepartie financière. Ici, elle prévoit une durée de trois ans et une indemnisation, mais aucun périmètre géographique n'est indiqué dans l'extrait.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La mobilité donne de la souplesse à l'employeur ; la non-concurrence protège l'entreprise après le contrat, mais limite la salariée et doit être compensée.

Au choix avec la question 4a

Question 4b. Expliquez les différents rôles de la Cour de cassation.

La Cour de cassation est la juridiction suprême de l'ordre judiciaire. Elle ne constitue pas un troisième degré de juridiction : elle ne rejuge pas les faits, mais vérifie que les juridictions du fond ont correctement appliqué le droit. Elle veille ainsi à une interprétation cohérente des règles sur l'ensemble du territoire.

1. Si la décision respecte le droit, elle rejette le pourvoi, comme dans l'arrêt du 14 février 2018.
2. Si elle constate une erreur de droit, elle casse la décision et renvoie généralement l'affaire devant une juridiction du fond.

Dans l’arrêt du 3 mai 2012, elle a censuré la décision concernant la mise en œuvre de la mobilité, en raison du défaut de délai de prévenance et de bonne foi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Elle contrôle l’application du droit et en harmonise l’interprétation : elle rejette le pourvoi ou casse la décision, généralement avec renvoi.

2. Mondialisation des chaînes de valeur

Les annexes présentent les étapes d'une chaîne de valeur mondiale, l'évolution de la part des échanges qui lui sont liés et plusieurs effets de l'ouverture commerciale. Le candidat étudie l'organisation mondiale de la production, ses conséquences pour les consommateurs et l'emploi, puis argumente au choix sur la croissance économique ou les inégalités.

Question 1. Décrivez le processus de mondialisation de la chaîne de valeur ajoutée d'un produit.

1. La chaîne de valeur d'un produit est répartie entre plusieurs pays : certains fournissent les matières premières et les services, d'autres fabriquent les pièces et les produits semi-finis.
2. Ces biens intermédiaires franchissent des frontières avant l'assemblage du produit fini, qui est ensuite exporté vers les consommateurs.

Chaque territoire contribue ainsi à la valeur ajoutée du produit. Les différentes étapes de conception, d'approvisionnement, de fabrication et de commercialisation peuvent être localisées dans des pays distincts.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La chaîne de valeur est fragmentée entre plusieurs pays : chacun réalise une étape, des intrants jusqu'au produit fini destiné aux consommateurs.

Question 2. Commentez l'évolution des échanges liés aux chaînes de valeur mondiales (CVM).

Le graphique montre une hausse globale de la part des échanges liés aux CVM dans les échanges mondiaux : elle passe d'environ 37 % en 1970 à environ 48 % en 2015. Cette progression connaît des fluctuations, avec une accélération à partir des années 1990.

La part atteint un pic d'environ 52 % vers 2008, puis diminue malgré quelques reprises. Les CVM restent donc une composante majeure des échanges, même si leur part recule à la fin de la période.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La part des échanges liés aux CVM augmente globalement de 1970 à 2015, avec des fluctuations, un pic vers 2008 puis un recul.

Question 3. Expliquez pour quelles raisons les firmes multinationales organisent leur production au niveau mondial.

Les firmes multinationales organisent leur production à l'échelle mondiale pour exploiter les avantages propres à chaque territoire : coûts et qualité des intrants, compétences disponibles et savoir-faire. Elles choisissent ainsi les lieux et les étapes de production les plus compétitifs.

Organisation mondiale	Intérêt pour la firme
Approvisionnement international	Accéder à des intrants compétitifs
Production répartie	Utiliser les compétences et avantages des territoires
Vente sur plusieurs marchés	Élargir les débouchés

La baisse des coûts et l'accès à de nouveaux marchés renforcent leur compétitivité. La facilitation des échanges rend ces opérations plus rapides et plus efficaces.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les firmes répartissent leur production pour accéder aux intrants et compétences les plus compétitifs, réduire leurs coûts et élargir leurs marchés.

Question 4. Montrez l'effet de la mondialisation des chaînes de valeur pour les consommateurs et pour le marché de l'emploi.

La mondialisation des chaînes de valeur a des effets sur les prix, le choix des produits et les emplois :

- **Consommateurs :** ils accèdent à un choix plus vaste, à des produits parfois indisponibles localement, de meilleure qualité ou à prix plus bas.
- **Emploi :** les échanges soutiennent des emplois liés à la production destinée à l'étranger. En France, environ 20 % de la main-d'œuvre participe à la production de biens et services consommés à l'étranger. Les entreprises exportatrices sont généralement plus productives et versent des salaires supérieurs à la moyenne.

La concurrence internationale peut toutefois fragiliser les emplois des activités les plus exposées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les CVM élargissent le choix et peuvent réduire les prix, tout en soutenant des emplois liés aux échanges. Elles exposent aussi certaines activités à la concurrence internationale.

Au choix avec la question 5b

Question 5a. Rédigez une argumentation répondant à la question : « La segmentation des chaînes de valeur mondiales est-elle bénéfique à la croissance économique des pays ? »

La segmentation des CVM peut favoriser la croissance : chaque pays se spécialise dans les activités où il est compétitif, accède à des intrants et marchés étrangers et peut accroître sa production et ses exportations. La participation aux chaînes peut aussi encourager le développement des compétences et la progression vers des activités à plus forte valeur ajoutée.

Les gains ne supposent pas que chaque pays réalise toutes les étapes ni que la part locale de valeur ajoutée augmente. Au Viêt Nam, cette part a diminué de 64 % à 53 % entre 2005 et 2016, tandis que le total des exportations de valeur ajoutée locale a été multiplié par quatre. La segmentation soutient donc la croissance si elle renforce les activités compétitives du pays.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La segmentation peut soutenir la croissance par la spécialisation, la production et les exportations, à condition que le pays développe ses activités compétitives et ses compétences.

Au choix avec la question 5a

Question 5b. Rédigez une argumentation répondant à la question : « Les prélèvements obligatoires en France permettent-ils de lutter contre les inégalités ? »

1. **Les prélèvements obligatoires peuvent réduire les inégalités.** L'impôt progressif sur le revenu fait contribuer davantage les ménages les plus aisés. Les impôts et cotisations financent aussi des prestations sociales et des services publics, tels que la santé et l'éducation, qui bénéficient à la population.
2. **Leur effet redistributif a des limites.** Les impôts indirects, comme la TVA, pèsent proportionnellement davantage sur les ménages modestes, qui consacrent une part plus importante de leurs revenus à la consommation. L'effet dépend aussi de la répartition des prélèvements et des dépenses financées.

En somme, les prélèvements contribuent à lutter contre les inégalités, mais leur efficacité dépend de leur composition et de l'utilisation des recettes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les prélèvements obligatoires réduisent les inégalités par l'impôt progressif et le financement des prestations, mais leur effet dépend de leur composition et de l'usage des recettes.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2022, code 22-MGDELR1, d'une durée de quatre heures et de coefficient 16. Les deux parties, chacune notée sur 10 points, portent sur une clause de mobilité et les chaînes de valeur mondiales. Elles évaluent l'analyse juridique, l'exploitation de documents, la mobilisation des connaissances et l'argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une clause de mobilité doit définir précisément sa zone géographique d'application.
- La mise en œuvre d'une clause de mobilité doit être de bonne foi et respecter un délai de prévenance adapté.
- Une chaîne de valeur mondiale répartit les étapes de production entre plusieurs territoires.
- La mesure en valeur ajoutée distingue la contribution de chaque territoire des facturations successives.

Points de vigilance & attentes du jury

- Qualifiez les parties, les faits et le contrat avant de présenter les arguments juridiques.
- Distinguez la validité de la clause de mobilité de ses conditions concrètes de mise en œuvre.
- Pour commenter le graphique, relevez la tendance générale, ses fluctuations et le recul final.
- Pour la question 5, choisissez un seul sujet et étayez l'argumentation par des connaissances et des exemples.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser la légalité d'une mutation prévue par une clause de mobilité ?

Vérifiez d'abord si la clause définit précisément sa zone géographique. Examinez ensuite sa mise en œuvre, notamment la bonne foi de l'employeur, le délai de prévenance et les conséquences de la mutation sur la vie personnelle et familiale.

Q : Pourquoi les échanges bruts peuvent-ils donner une image déformée des chaînes de valeur mondiales ?

Un produit peut franchir plusieurs frontières au cours de sa fabrication et faire l'objet de facturations successives. Les échanges bruts peuvent donc compter plusieurs fois certaines valeurs, tandis que l'approche en valeur ajoutée mesure la contribution de chaque territoire.

Q : Dois-je répondre aux deux sujets proposés à la question 5 ?

Non. La consigne demande une argumentation au choix. Répondez soit à la question 5a sur la segmentation des chaînes de valeur et la croissance économique, soit à la question 5b sur les prélèvements obligatoires et les inégalités.

Q : Quel est le barème des deux parties et comment sont notées les questions ?

Le sujet attribue 10 points à la partie juridique et 10 points à la partie économique. Il ne fournit pas de répartition détaillée des points par question ; il faut donc traiter les consignes dans leur ensemble et justifier ses réponses.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2022/Bac STMG - Droit et économie - Session 2022 - 5-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.